

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Pinel (2014), de la loi Macron 2015 et de la réforme du droit des contrats de 2016, HSA AVOCATS constate régulièrement que bailleurs et locataires ne sont pas informés de leurs nouveaux droits et obligations. L'audit de conformité HSA a pour objet de détecter les anomalies du bail (Étape 1), puis en cas d'irrégularités détectées, d'organiser entre bailleur et locataire une négociation (Étape 2) et signer un avenant pour obtenir un bail « propre » (Étape 3).

